

AR PREFECTURE

006-210600904-20171219-CM191217_65-DE
Regu le 21/12/2017

CONSEIL MUNICIPAL DE PEGOMAS	DELIBERATION
DU MARDI 19 DECEMBRE 2017	N°DL2017_65
RAPPORTEUR : M. MOURGUES Pierre	PROJET DE DELIBERATION

EDUCATION

5. RYTHMES SCOLAIRES - SEMAINE DE 4 JOURS

SYNTHESE

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise les communes à revenir à la semaine dite de 4 jours, si elles le souhaitent.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le vote des conseils d'écoles des 17, 18 et 20 octobre 2017 étant favorable à ce retour, le conseil municipal doit se prononcer à son tour.

M. MOURGUES Pierre rapporteur expose :

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise les communes à revenir à la semaine dite de 4 jours, si elles le souhaitent.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le vote des conseils d'écoles des 17, 18 et 20 octobre 2017 étant favorable à ce retour, le conseil municipal doit se prononcer à son tour.

Le Conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **27 VOIX POUR DECIDE** :

- D'approuver le retour à la semaine scolaire de 4 jours et ce, dès la rentrée scolaire 2018 et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à PEGOMAS et délibéré, les jours, mois et an susdits

- Acte rendu exécutoire par sa transmission
- au contrôle de la légalité le :
- Et sa publication le :

Gilbert PIBOU
Maire de PEGOMAS

